

PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 4 mai 2020 à 20h00 en visio-conférence.

PRÉSENTS EN VISIO-CONFÉRENCE :

M. Robert Gauthier, Maire
Mme Christina Béland, conseillère
Mme Lucie Hamelin, conseillère
Mme Charline Plante, conseillère
Mme Francine Buisson, conseillère
Mme Claudette Caron, conseillère
Mme Elaine Legault, conseillère

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Benoît Gauthier, directeur général et Mme Isabelle Bournival, secrétaire-trésorière

PROPOSITION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020
- 4. CORRESPONDANCE**
 - 4.1 Association des riverains du Lac Plaisant : location des résidences pour tourisme dans la zone 231 (lac Plaisant)
 - 4.2 Association des propriétaires du lac Long de Saint-Élie-de-Caxton : demande de révision du refus de la subvention de 3000\$
- 5. RAPPORT DES COMITÉS**
- 6. PRÉSENTATION DES COMPTES**
- 7. RÉOLUTIONS - ADMINISTRATION**
 - 7.1 Programmation des travaux-taxe sur l'essence et la contribution du Québec TECQ 2019-2023 Version 1
 - 7.2 Partage de responsabilités entre les élus
 - 7.3 Demande de carte de crédit pour la municipalité
 - 7.4 Refinancement Règlement d'emprunt 2014-010
 - 7.4.1 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 169 000\$ qui sera réalisé le 12 mai 2020 relatif à l'achat d'un camion six roues et d'un dôme
 - 7.4.2 Résolution d'adjudication pour le refinancement du Règlement d'emprunt 2014-010 relatif à l'achat d'un camion six roues et d'un dôme

- 7.5 Résolution d'adjudication pour le financement du Règlement d'emprunt 2017-004 relatif au projet de réhabilitation du réseau routier local-projet RIRL 2015-182 (réalisation des travaux ponceau Route des Lacs)
- 7.6 Renouvellement adhésion Carrefour action municipale 2020-2021
- 7.7 Avis de motion pour le Règlement d'emprunt 2020-003 décrétant une dépense de 343 000\$ et un emprunt de 343 000\$ pour la réalisation de travaux de bouclage de l'aqueduc et de reconstruction de la chaussée de la rue Langlois et de l'avenue de la rivière.

8. RÉOLUTIONS – TRAVAUX PUBLICS/INCENDIE

- 8.1 Contrat pour l'épandage d'abat poussière sur les routes de la municipalité
- 8.2 Achat valve pour boyau incendie
- 8.3 Achat de pneus pour le F-250
- 8.4 Contrat pour les travaux de la rue Langlois

9. RÉOLUTIONS - LOISIRS/CULTURE/TOURISME :

- 9.1 Octroi de contrats pour les services professionnels en ingénierie Parc nature et culture
- 9.2 Octroi de contrat pour les services professionnels en architecture pour le Parc nature et culture
- 9.3 Impacts de la COVID-19 sur les activités de loisirs, de culture et de tourisme

10. RÉOLUTIONS –SUBVENTIONS

11. RÉOLUTIONS – URBANISME

- 11.1 Report de la date de démantèlement des abris d'autos temporaires
- 11.2 Appui à l'OBVRLY pour le projet « Accompagnement d'Association riveraines dans la création de plans directeurs de lacs »
- 11.3 Demande de la Commission scolaire de l'énergie pour son projet de réfection du système de traitement des eaux usées de l'école primaire Villa-de-la-Jeunesse

12. DIVERS/AFFAIRES NOUVELLES

- 12.1 _____
- 12.2 _____
- 12.3 _____
- 12.4 _____
- 12.5 _____

13. PÉRIODE DE QUESTIONS/SUGGESTIONS

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ORDRE DU JOUR

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2020-05-114

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par madame Charline Plante

il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal accepte l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

En retirant l'item 7.5 Résolution d'adjudication pour le financement du Règlement d'emprunt 2017-004 relatif au projet de réhabilitation du réseau routier local-projet RIRL 2015-182 (réalisation des travaux ponceau Route des Lacs) reporté à la séance du 6 juillet 2020.

En ajoutant l'item 12.1 Contrat pour l'achat de jardinières et de balconnières

Adoptée

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 AVRIL 2020

RÉSOLUTION 2020-05-115

Sur proposition de madame Charline Plante appuyée par madame Claudette Caron
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance régulière du 6 avril sans aucune modification.

Adoptée

4. CORRESPONDANCE

- 4.1 Association des riverains du Lac Plaisant : location des résidences pour tourisme dans la zone 231 (lac Plaisant)
- 4.2 Association des propriétaires du lac Long de Saint-Élie-de-Caxton : demande de révision du refus de la subvention de 3000\$

La correspondance est déposée aux archives de la municipalité pour consultation publique.

5. RAPPORT DES COMITÉS

Charline Plante

BibliothÉlie

Activités possibles en ce temps de confinement :

- L'heure du conte rassemble sur une même plateforme les heures du conte virtuelle et audio pour le plus grand plaisir des enfants. Voici l'adresse : <https://heureduconte.ca/>
- La bibliothèque, c'est plus que des livres. Nous avons aussi beaucoup de documents accessibles en ligne et ils sont toujours disponibles.
- Pour les abonnés de la bibliothèque qui éprouvent des difficultés pour accéder aux ressources numériques et aux livres numériques ou si vous avez perdu votre mot de passe pour accéder à votre dossier : nous vous invitons à écrire directement au Réseau Biblio en utilisant le microsite mis à votre disposition. Voici l'adresse : <https://infobiblio.ca/>

Si vous avez des documents à la maison, nous vous demandons de venir les porter dans la boîte aux lettres de la bibliothèque. Ils seront récupérés de façon sécuritaire

Francine Buisson

1. **Statistique site Web pour avril 2020 :**
 - a. Site municipal : 5 310 visites et 18 203 pages consultées. Légère diminution comparativement à la même période en 2019.
 - b. Site culture et tourisme : 759 visites et 2 104 pages consultées. Très forte diminution comparée à avril 2019.
2. **Comité Familles-Aînés :**
 - a. Fête printanière des familles : Activité reportée à l'automne ou annulée selon les consignes de déconfinement.
3. **Offre de cours de printemps :** Considérant le maintien des directives gouvernementales de distanciation sociale les cours de Taïchi et de ballet stretch prévus dans le centre communautaire sont annulés pour la session de printemps 2020.

Robert Gauthier

PLAN MUNICIPAL POUR FAIRE FACE À LA PANDÉMIE

Les mesures mises en place par la Municipalité (voir le détail dans l'infolettre du mois passé) continuent de s'appliquer et nous suivons de près la situation qui évolue rapidement. MERCI POUR VOTRE SOLIDARITÉ ET VOTRE PATIENCE. À court terme, le Conseil a décidé d'annuler les activités suivantes : les conférences horticoles, la Fête de la famille du 30 mai, le soccer et la distribution d'arbres. La bibliothèque est fermée. Toutes les autres activités prévues pour l'année 2020 sont maintenues jusqu'à nouvel ordre, en attente de nouvelles consignes de la Santé publique.

TRAVAUX MUNICIPAUX

Les travaux de construction de la station de pompage au Domaine Ouellet devraient redémarrer le 11 mai. Suite à des appels d'offres, le conseil municipal a octroyé les contrats suivants :
André Bouvet Lté pour l'aqueduc et l'asphaltage rue Langlois et avenue de la Rivière.
Somavrac pour l'épandage d'abat poussière sur les routes.
Pluritec pour les services en ingénierie, Parc nature et culture.
Étienne Bernier architecture pour les services en architecture, Parc nature et culture

ÉMISSION DE PERMIS MUNICIPAUX

Au cours des 4 premiers mois de 2020, la municipalité a émis 27 permis, dont 2 pour la construction d'un bâtiment principal, 10 pour des rénovations ou modifications résidentielles et 1 pour un agrandissement non-résidentiel. Ces permis totalisent une valeur d'environ 2.7 millions \$ qui s'ajoute à notre valeur foncière. Au cours des mêmes mois en 2019 nous avons émis 39 permis, ce qui constitue une diminution de 31% en 2020 qui s'explique en grande partie par le contexte de pandémie. Toutefois, la valeur des permis émis cette année a fait un bond de 166% par rapport à la même période en 2019 en raison de l'attribution d'un permis pour des travaux d'agrandissement non-résidentiel d'une valeur de 2 100 000.\$ à la Compagnie 9033-84 76 (Domaine Floribell).

TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)

Dans le cadre de ce programme fédéral-provincial, la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton s'est vu confirmer un montant de 1 084 312.\$ pour la période de 2019-2023. Étant donné que cette somme doit être consacrée en priorité aux problématiques d'eau potable, le Conseil municipal a décidé de prioriser les dossiers du Domaine Ouellet, du Domaine des Bouleaux Blancs et du bouclage de la rue Langlois et de l'avenue de la Rivière. Cette première programmation des travaux pourrait être modifiée au cours des prochaines années, selon l'évolution des dossiers et les besoins.

PROJET DE RÈGLEMENT MUNICIPAL SUR L'EXPLOITATION DE RÉSIDENCES DE TOURISME

Le processus d'adoption du règlement sur l'exploitation de résidences de tourisme que nous avons débuté en décembre dernier a dû être suspendu temporairement en raison du contexte actuel. Toutefois, entre temps, selon l'avis juridique reçu récemment, « *notre règlement de zonage 2010-012 en vigueur actuellement, qui ne définit pas ce qu'est une résidence de tourisme, mais qui établit uniquement les normes relatives à l'usage résidence de tourisme, n'autorise l'usage de « résidence de tourisme » que dans les zones suivantes : 212- Forestière (camping Bivouac) 239- Récréative (Lac-à-l'Eau-Claire).* »

Toujours selon l'avis juridique, cela signifie que la Municipalité peut entreprendre toutes mesures légales pour faire cesser les violations d'une disposition du règlement de zonage 2010-012, comme par exemple des procédures en Cour supérieure. Il va s'en dire que ce type de démarche implique des montants d'argent très imposants et que l'issu du procès n'est jamais assuré à l'avance. Selon nos avocats, « *La preuve de location à court terme peut s'avérer relativement complexe à recueillir, et dans certains cas, il faudra même que la municipalité embauche un enquêteur privé qui pourra louer un chalet pour obtenir la preuve* ».

L'objectif du projet de règlement que la Municipalité veut mettre en place est de permettre, tout en l'encadrant, la location de résidences de tourisme dans toutes les zones où les résidents ne sont pas majoritairement défavorables à leur présence. Jusqu'à l'adoption éventuelle de ce nouveau règlement, nous devons appliquer notre règlement de zonage 2010-012 qui ne permet la location de résidence de tourisme que dans les deux zones précisées. La Municipalité prendra tous les moyens qu'elle juge appropriés pour faire appliquer la réglementation en vigueur, dans un souci d'équité et de saine gestion des fonds publics (nos taxes).

Toutefois, il est important de se rappeler que dans le contexte de la pandémie, l'interdiction d'exploiter tout type d'hébergement touristique est maintenue jusqu'à nouvel ordre. La Sûreté du Québec (SQ) est responsable de faire appliquer cette directive gouvernementale sur notre territoire. Si nécessaire, il faut faire une plainte pour avoir leur intervention (voir la procédure à la fin de l'infolettre).

6. PRÉSENTATION DES COMPTES

COMPTES À PAYER

12346	ADN COMMUNICATION	SITE WEB	35.66 \$
12347	ALAIN CLEROUX	SERV. JURIDIQUES ET ARBITRAGE	241.45 \$
12348	ALARME MAURICIENNES	ENTRETIEN STATION POMPAGE	317.33 \$
12349	ALIMENTATION R. AUDET	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	52.61 \$
12350	ASSELIN SERVICES SANITAIRES	CONTRAT VIDANGES	10 294.87 \$

12351	BC2	AMÉNAGEMENT PARC NATURE ET CULTURE	4 656.77 \$
12352	BELANGER SAUVE , AVOCATS	AUTRES SERVICES JURIDIQUES	6 715.33 \$
12353	BELLERIVE JOCELYN	CONTRAT DÉNEIGEMENT/CHEMINS	37 502.72 \$
12354	BELLEMARE MOTO	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	19.53 \$
12355	BOTELHO JUAN	JETONS PREMIERS RÉPONDANTS/FORMATION	75.00 \$
12356	CANAC	ACHAT OUTILS, PIÈCES ET ACCESSOIRES GARAGE DE LA CULTURE, CENTRE COMMUNAUTAIRE	426.54 \$
12357	CARQUEST, PIECES D'AUTOS	ENTRETIEN CAMION INCENDIE, TRACTEURS, PIECES ET ACCESSOIRES	356.15 \$
12358	CHEM ACTION INC.	ENTRETIEN STATION DE POMPAGE	2 279.95 \$
12359	SYNDICAT REG. DES EEMPL.MUN. MAURICIE CSN	COTISATION SYNDICALE	526.24 \$
12360	DENIS ST-ONGE	ENTRETIEN INFORMATIQUE	210.00 \$
12361	DUGAS MECANIQUE MOBILE	ENTRETIEN CAMION INCENDIE	149.47 \$
12362	ENTREPRISE ST-ELIE (2020) INC.	LOCATION MACHINERIE	3 035.35 \$
12363	ENTREPRISES ALAIN BOURNIVAL ET FILS	GARAGE DE LA CULTURE	3 679.20 \$
12364	ENTREPRISES MARC BELLERIVE INC.	ENTRETIEN CAMION TRAVAUX PUBLICS	143.72 \$
12365	ENTREPRISES RENE NEWBERRY	CONTRAT DÉNEIGEMENT/CHEMINS, NIVELEUSE, VOIRIE/MATÉRIAUX	35 977.41 \$
12366	EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES D'EAU	407.60 \$
12367	FEDERATION QUEBECOISE DES MUN.	FORMATION DES ÉLUS, FORMATION ET CONGRÈS FQM	517.38 \$
12368	FONDACTION	FONDACTION CSN À PAYER	1 828.58 \$
12369	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	FRAIS DE MUTATION	24.00 \$
12370	FORMULES MUNICIPALES	FOURNITURES DE BUREAU	277.67 \$
12371	FOURNITURE DE BUREAU DENIS	FOURNITURES DE BUREAU	69.26 \$
12372	GARAGE CLAUDE AUGER	ENTRETIEN CAMION TRAVAUX PUBLICS	355.28 \$
12373	GENERATRICE DRUMMOND	PIÈCES, ACCESSOIRES SAMSON/MARCHAND	954.66 \$
12374	GENEVIEVE BEDARD	SITE WEB	207.12 \$
12375	GROUPE CLR	SYSTÈME DE COMMUNICATION, TÉLÉPAGE	137.81 \$
12376	GROUPE LAFRENIERE TRACTEURS	ENTRETIEN EQUIPEMENT TRACTEURS	312.92 \$

12377	GUILBERT URBANISME	CONSULTATION URBANISME	300.37 \$
12378	INFOTECK CENTRE D'ORDINATEUR	ENTRETIEN INFORMATIQUE, FOURNITURES DE BUREAU	761.68 \$
12379	JULIEN BELLERIVE & FILS	LOCATION MACHINERIE	241.44 \$
12380	LABORATOIRES CHOISY LTEE	ARTICLES DE NETTOYAGE, DÉPENSES POUR LA FABRIQUE	985.80 \$
12382	MATERIAUX LAVERGNE	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN, AMÉLIORATION CENTRE COMMUNAUTAIRE, ENTRETIEN TRACTEURS	1 176.60 \$
12383	MAURICE HOULE & FILS LTEE	AMÉLIORATION CENTRE COMMUNAUTAIRE, PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	335.29 \$
12384	MRC DE MASKINONGE	GESTION DES BOUES, ASSURANCES POMPIERS, ENFOUISSEMENT DÉCHETS, REDEV. ELIMINATION/\$23.07 TONNE	2 473.54 \$
12385	MUNICIPALITÉ DE ST-ALEXIS-DES- MONTS	SERVICES RENDUS PAR AUTRE MUNICIPALITÉ	932.19 \$
12386	MUNICIPALITE DE SAINT-MATHIEU- DU-PARC	SERVICES RENDUS PAR AUTRE MUNICIPALITÉ	546.38 \$
12387	MUNICIPALITE DE CHARETTE	SERVICES RENDUS PAR AUTRE MUNICIPALITÉ	976.88 \$
12388	LE NOUVELLISTE	FOURNITURES DE BUREAU	348.56 \$
12389	NOVEXCO INC.	FOURNITURES DE BUREAU	260.48 \$
12390	POMPLO	PRODUITS CHIMIQUES	2 521.08 \$
12391	POSTES CANADA	PUBLICATIONS MUNICIPALES	537.92 \$
12392	PUROLATOR INC.	ENTRETIEN STATION POMPAGE	5.47 \$
12393	RIVARD GUY	CONTRAT VIDANGES	56.34 \$
12394	SERVICES TECHNIQUES INCENDIES PROVINCIAL	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	35.64 \$
12395	SONIC ENERGIES INC.	HUILE A CHAUFFAGE CASERNE, ESSENCE ET HUILE DIESEL	1 175.23 \$
12396	VILLEMURE ODETTE	ARTICLES DE NETTOYAGE	78.14 \$
TOTAL			125 536.61 \$

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

NUMÉRO DE CHÈQUE	NOM DU FOURNISSEUR	MONTANT
190325	HYDRO-QUEBEC	1 789.09 \$
200310	RETRAITE QUÉBEC	228.33 \$
200310	RETRAITE QUÉBEC	391.70 \$
200316	CNESST	383.92 \$
200324	HYDRO-QUEBEC	833.25 \$
200331	REVENU QUEBEC	13 889.69 \$

200331	REVENU CANADA	5 257.54 \$
200402	L'UNION-VIE	1 755.83 \$
200406	HYDRO-QUEBEC	146.14 \$
200407	HYDRO-QUEBEC	984.71 \$
200415	SOGETEL INC.	882.32 \$
200420	BELL MOBILITE INC.	19.49 \$
	TOTAL	26 562.01 \$

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES

RÉSOLUTION 2020-05-116

Sur proposition de madame Charline Plante appuyée par madame Francine Buisson
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER les déboursés du fonds général de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton pour les comptes à payer au montant de 125 536.61 \$, les comptes déjà payés au montant de 26 562.01 \$ et les salaires nets du mois de MARS 2020 au montant de 37 987.12 \$, totalisant la somme de 190 085.74\$.

Adoptée

CERTIFICAT DE CRÉDIT :

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans ce procès-verbal, ladite liste faisant partie intégrante du procès-verbal de cette assemblée.

Isabelle Bournival, MAP, Adm.A.
Secrétaire-trésorière

7. RÉSOLUTIONS - ADMINISTRATION

7.1 PROGRAMMATION DES TRAVAUX-TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC TECQ 2019-2023 VERSION 1

PROGRAMMATION DES TRAVAUX TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC TECQ 2019-2023 VERSION 1

ATTENDU QUE La Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

RÉSOLUTION 2020-05-117

Sur proposition de madame Claudette Caron appuyée par madame Christina Béland
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation la programmation de travaux version no 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée

7.2 PARTAGE DE RESPONSABILITÉS ENTRE LES ÉLUES

PARTAGE DES RESPONSABILITÉS ENTRE LES ÉLUES

ATTENDU qu'à la suite de l'élection d'une nouvelle conseillère municipale, le conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton désire établir un nouveau partage des responsabilités entre les élus.

RÉSOLUTION 2020-05-118

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par madame Charline Plante
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le partage des responsabilités entre les élues de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton sera le suivant :

Responsabilités pour les membres du conseil municipal
M. Robert Gauthier, maire, est d'office membre de tous les comités

Dossiers	Responsabilités	Responsables
Gestion interne	Comité des ressources humaines	Lucie Hamelin Charline Plante
Nominations Du conseil municipal	Représentante officielle au réseau BIBLIO du Québec	Charline Plante
	Membres du comité consultatif d'urbanisme	Christina Béland Élaine Legault
	Responsable des questions familles/aînés Responsable des questions familles/enfants	Francine Buisson Claudette Caron
	Représentante à la Maison des jeunes	Francine Buisson
Police protection incendie, mesures d'urgence	Sécurité civile, Sécurité publique (SQ), Pompiers	Claudette Caron
	Premiers répondants	Lucie Hamelin
Environnement et urbanisme	Protection de l'environnement, Milieu riverain, Hygiène du milieu, Assainissement des eaux, Salubrité et nuisances	Christina Béland Claudette Caron
	Carboneutralité	Charline Plante
Projets de développement	Parc nature et culture : Comité aviseur	Francine Buisson
Culture	Bibliothèque, Garage de la culture, Sentier botanique, Conférences horticoles, Mise en oeuvre de la politique culturelle, Patrimoine, Symposium de peinture	Lucie Hamelin Charline Plante
Loisirs et vie communautaire	Sport et loisirs, Parcs municipaux, Gymnase, Activités festives, Organismes, comités et groupes communautaires.	Christina Béland Francine Buisson
Communications	Site Web, Muni-Info, Infolettre	Francine Buisson
Dossiers sous la responsabilité du conseil	Travaux publics / voirie Développement économique local Tourisme Information aux citoyens Finances	

Adoptée

7.3 DEMANDE DE CARTE DE CRÉDIT POUR LA MUNICIPALITÉ

DEMANDE DE CARTE DE CRÉDIT POUR LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU que la municipalité n'a pas de carte de crédit;

ATTENDU que les achats en ligne et/ou les réservations doivent se faire à partir de cartes de crédit personnel d'employés et/ou d'élus;

RÉSOLUTION 2020-05-119

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyée par madame Elaine Legault
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER Desjardins à émettre une carte de crédit à la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton dont la personne déléguée est monsieur Benoît Gauthier, directeur général, avec limite sera de 2000.00\$, et d'autoriser la secrétaire-trésorière, Isabelle Bournival, à signer la demande de carte de crédit pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

7.4 REFINANCEMENT RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2014-010

7.4.1 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 169 000\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 12 MAI 2020 RELATIF À L'ACHAT D'UN CAMION SIX ROUES ET D'UN DÔME

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 169 000\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 12 MAI 2020 RELATIF À L'ACHAT D'UN CAMION 6 ROUES ET D'UN DÔME

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton souhaite emprunter par billets pour un montant total de 169 000 \$ qui sera réalisé le 12 mai 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2014-010	169 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2014-010, la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

RÉSOLUTION 2020-05-120

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyée par madame Francine Buisson
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 12 mai 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 mai et le 12 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	15 500 \$	
2022.	15 900 \$	
2023.	16 100 \$	
2024.	16 400 \$	
2025.	16 700 \$	(à payer en 2025)
2025.	88 400 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2014-010 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 12 mai 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adoptée

7.4.2 RÉSOLUTION D'ADJUDICATION POUR LE REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2014-010 RELATIF À L'ACHAT D'UN CAMION SIX ROUES ET D'UN DÔME

ADJUDICATION POUR LE REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2014-010 RELATIF À L'ACHAT D'UN CAMION SIX ROUES ET D'UN DÔME

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	4 mai 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	12 mai 2020
Montant :	169 000 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique «Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 12 mai 2020, au montant de 169 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

15 500 \$	1,30000 %	2021
15 900 \$	1,40000 %	2022
16 100 \$	1,50000 %	2023
16 400 \$	1,65000 %	2024
105 100 \$	1,80000 %	2025

Prix : 98,06000

Coût réel : 2,23806 %

2 - CAISSE DESJARDINS DE L'OUEST DE LA MAURICIE

15 500 \$	2,51000 %	2021
15 900 \$	2,51000 %	2022
16 100 \$	2,51000 %	2023
16 400 \$	2,51000 %	2024
105 100 \$	2,51000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,51000 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

15 500 \$	2,67000 %	2021
15 900 \$	2,67000 %	2022
16 100 \$	2,67000 %	2023
16 400 \$	2,67000 %	2024
105 100 \$	2,67000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,67000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE est la plus avantageuse;

RÉSOLUTION 2020-05-121

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyée par madame Claudette Caron
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE pour son emprunt par billets en date du 12 mai 2020 au montant de 169 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2014-010. Ces billets sont émis au prix de 98,06000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci;

QUE le conseil autorise le maire, monsieur Robert Gauthier et la secrétaire-trésorière madame Isabelle Bournival, à signer les documents de cet emprunt avec la FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE.

Adoptée

7.5 RÉSOLUTION D'ADJUDICATION POUR LE FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2017-004 RELATIF AU PROJET DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL-PROJET RIRL 2015-182 (RÉALISATION DES TRAVAUX PONCEAU ROUTE DES LACS)

Item reporté à une séance ultérieure.

7.6 RENOUELEMENT ADHÉSION CARREFOUR ACTION MUNICIPALE 2020-2021

RENOUELEMENT ADHÉSION CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

ATTENDU QUE depuis 2007, Saint-Élie-de-Caxton est membre du Carrefour action municipale et famille;

ATTENDU QUE le Carrefour action municipale et famille (CAMF) représente le milieu municipal en intervenant auprès du gouvernement sur toutes les questions relatives à la famille et aux aînés;

ATTENDU QUE le CAMF propose des accompagnements et plusieurs expertises reliés au concept « Qualité-Famille »;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a renouvelé sa Politique Famille-Aînés et a accepté son plan d'action pour cinq ans;

RÉSOLUTION 2020-05-122

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par madame Christina Béland
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCEPTER le renouvellement d'adhésion au Carrefour action municipale pour 2020-2021. Le coût est de 44.84\$ incluant les taxes.

Adoptée

Madame Charline Plante, conseillère se retire en vertu du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

7.7 AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2020-003 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 343 000\$ ET UN EMPRUNT DE 343 000\$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE BOUCLAGE DE L'AQUEDUC ET DE RECONSTRUCTION DE LA CHAUSSÉE DE LA RUE LANGLOIS ET DE L'AVENUE DE LA RIVIÈRE.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

MADAME LUCIE HAMELIN DONNE AVIS DE MOTION qu'à cette séance de conseil, il sera proposé pour adoption un règlement ayant pour objet Règlement 2020-003 décrétant une dépense de 343 000\$ et un emprunt de 343 000\$ pour la réalisation de travaux de bouclage de l'aqueduc et de reconstruction de la chaussée de la rue Langlois et de l'avenue de la Rivière.

Une copie du projet de règlement 2020-003 a été remis à chaque membre du conseil. Une dispense de lecture sera demandée lors de l'adoption.

Madame Charline Plante conseillère, réintègre son siège.

8. RÉSOLUTIONS – TRAVAUX PUBLICS/INCENDIE

8.1 CONTRAT POUR L'ÉPANDAGE D'ABAT POUSSIÈRE SUR LES ROUTES DE LA MUNICIPALITÉ

CONTRAT POUR L'ÉPANDAGE D'ABAT POUSSIÈRE SUR LES ROUTES DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la municipalité est allée en appel d'offres sur invitation pour de la chlorure de calcium liquide;

ATTENDU QUE trois entreprises ont été invitées à soumissionner soit : Sel Icecat inc., Groupe Somavrac et Les Entreprises Bourget Inc.;

ATTENDU QUE deux des trois soumissionnaires sont conformes à la norme du BNQ (Bureau de normalisation du Québec)

RÉSOLUTION 2020-05-123

Sur proposition de madame Charline Plante appuyé par madame Francine Buisson
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCEPTER la soumission conforme la plus basse, soit Somavrac, au taux de 0.3550\$/taxes en sus, pour la fourniture et l'épandage de chlorure de calcium liquide sur certains chemins de la municipalité; pour un volume maximal de 45 000 litres représentant la somme de 15 975.00 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

8.2 ACHAT VALVE POUR BOYAU INCENDIE

ACHAT VALVE POUR BOYAUX INCENDIE

ATTENDU qu'un prix a été demandé au fournisseur de nos boyaux incendie pour l'achat de valve;

ATTENDU la soumission du l'unique fournisseur est conforme au coût de 524.00\$ plus les taxes applicables

ATTENDU que L'Arsenal / CMP Mayer inc. est le seul soumissionnaire;

RÉSOLUTION 2020-05-124

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par madame Lucie Hamelin
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCEPTER la soumission et d'octroyer le contrat à L'Arsenal / CMP Mayer inc., tel qu'il appert de la soumission, pour la fourniture d'une valve avec poignée et des accessoires pour l'attacher au montant de 524.00\$ plus les taxes applicables.

Adoptée

8.3 ACHAT DE PNEUS POUR LE F-250

ACHAT DE PNEUS POUR LE F-250

ATTENDU que des soumissions ont été demandées à Garage Claude Auger, entreprise locale, pour la fourniture de pneus pour le camion F-250;

ATTENDU que le soumissionnaire est conforme;

RÉSOLUTION 2020-05-125

Sur proposition de madame Christina Béland appuyée par madame Lucie Hamelin
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCEPTER la soumission de Garage Claude Auger pour l'achat de 4 pneus Firestone Transforce HT2 (121R, 14-32, 10 Plis) au montant de 209.95\$ plus taxes chacun, installation incluse au coût de 72\$ plus les taxes applicables.

Adoptée

Madame Charline Plante, conseillère se retire en vertu du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

8.4 CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE LA RUE LANGLOIS

CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE LA RUE LANGLOIS

ATTENDU QUE les travaux de bouclage du réseau d'aqueduc municipal sont nécessaires pour compléter le réseau d'alimentation en eau potable dans ce secteur du village de Saint-Élie-de-Caxton;

ATTENDU QUE la structure de la chaussée de la zone visée par les travaux d'aqueduc doit être entièrement reconstruite sur une section de 360 mètres et que la chaussée doit être refaite et asphaltée sur une section d'environ 120 mètres;

ATTENDU QUE l'appel d'offres a été publié sur SEAO (Système électronique d'appels d'offres) tel que le prévoit la loi le 3 avril 2020;

ATTENDU QUE six (6) entreprises ont déposé des soumissions :

Nom de l'entrepreneur	Montant avec les taxes
André Bouvet Ltée	334 522.75 \$
Excent Environnement Inc.	336 946.42 \$
J.D. Doyon Ltée	344 637.56 \$
Maskimo Construction inc.	353 829.81 \$
Construction et pavage Boisvert	365 166.35 \$
Alide Bergeron et fils Ltée	414 422.79 \$

ATTENDU Qu'après analyse des soumissions reçues, le plus bas soumissionnaire conforme est la firme André Bouvet Ltée;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur d'octroyer le contrat au montant de 334 522.75\$, taxes incluses, si les conditions administratives et les budgets de la Municipalité sont respectés;

RÉSOLUTION 2020-05-126

Sur proposition de madame Claudette Caron appuyée par madame Francine Buisson
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCORDER le contrat pour la réalisation de travaux de bouclage de l'aqueduc et de la reconstruction de la chaussée de la rue Langlois et de l'avenue de la Rivière au plus bas soumissionnaire, soit la firme André Bouvet Ltée, au montant de 334 522.75\$ taxes incluses conditionnellement à l'obtention des sommes requises pour faire les travaux..

Adoptée

Madame Charline Plante conseillère, réintègre son siège.

9. RÉSOLUTIONS - LOISIRS/CULTURE/TOURISME :

9.1 OCTROI DE CONTRATS POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE PARC NATURE ET CULTURE

OCTROI DE CONTRATS POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE PARC NATURE ET CULTURE

ATTENDU QUE le 15 avril dernier cinq (5) firmes d'ingénierie ont été invitées à soumissionner pour la partie ingénierie du Parc nature et culture;

ATTENDU QUE deux entreprises ont déposé des soumissions :

ATTENDU Qu'après analyse des soumissions reçues, le plus bas soumissionnaire conforme est Pluritech Ingénieurs-conseils;

Nom de l'entrepreneur	Montant avec les taxes
Pluritech Ingénieurs-conseils	44 627.55 \$
LGT	69 416.16 \$

ATTENDU que la Municipalité a adopté le Règlement 2019-001 sur la Gestion contractuelle le 1^{er} avril 2019 permettant d'accorder des contrats à la suite d'un appel d'offres sur invitation dont la dépense est inférieure au seuil de dépenses qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publiques en vertu de l'article 935 du *Code Municipal*.

RÉSOLUTION 2020-05-127

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par madame Claudette Caron
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCORDER le contrat pour la réalisation de services professionnels en ingénierie pour le Parc nature et culture au plus bas soumissionnaire, soit Pluritech ingénieurs-conseils au montant de 44 627.55\$ taxes incluses.

QUE le directeur général, monsieur Benoît Gauthier, soit mandaté pour signer pour et au nom de la municipalité le contrat de travail à intervenir entre Pluritec Ingénieurs-conseils et la Municipalité.

Adoptée

9.2 OCTROI DE CONTRAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR LE PARC NATURE ET CULTURE

OCTROI DE CONTRATS POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE PARC NATURE ET CULTURE

ATTENDU QUE le 15 avril dernier six (6) firmes d'architecture ont été invitées à soumissionner pour la partie architecture du Parc nature et culture;

ATTENDU QUE quatre entreprises ont déposé des soumissions :

ATTENDU QU'après analyse des soumissions, la proposition de services du plus bas soumissionnaire ne rencontre pas les objectifs de la municipalité en terme d'expérience dans la conception et la réalisation de ce type de projet;

Nom de l'entrepreneur	Montant avec les taxes
Beaudry et Palato inc. architecture et design	21 730.28 \$
Étienne Bernier architecture	27 795.21 \$
Appareil Architecture	33 917.63 \$
Alain Richer architecte	34 205.06 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordonnatrice des services professionnels pour l'aménagement du Parc nature et culture de retenir les services du deuxième plus bas soumissionnaire dont la proposition de services répond aux attentes de la Municipalité pour ce projet;

ATTENDU que la Municipalité a adopté le Règlement 2019-001 sur la Gestion contractuelle le 1^{er} avril 2019 permettant d'accorder des contrats à la suite d'un appel d'offres sur invitation dont la dépense est inférieure au seuil de dépenses qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publiques en vertu de l'article 935 du *Code Municipal*.

RÉSOLUTION 2020-05-128

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyée par madame Charline Plante
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCORDER le contrat pour la réalisation de services professionnels en architecture pour le Parc nature et culture au soumissionnaire conforme et répondant aux critères, soit Étienne Bernier architecture au montant de 27 795.21\$ taxes incluses.

QUE le directeur général, monsieur Benoît Gauthier, soit mandaté pour signer pour et au nom de la municipalité le contrat de travail à intervenir entre Étienne Bernier architecte et la Municipalité.

Adoptée

9.3 IMPACTS DE LA COVID-19 SUR LES ACTIVITÉS DE LOISIRS, DE CULTURE ET DE TOURISME

IMPACTS DE LA COVID-19 SUR LES ACTIVITÉS DE LOISIRS, DE CULTURE ET DE TOURISME

ATTENDU QUE les directives gouvernementales basées sur les normes de la Santé publique ne permettent plus certaines activités à court terme et que d'autres normes seront communiquées ultérieurement suite à la pandémie du Covid-19;

RÉSOLUTION 2020-05-129

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyée par madame Charline Plante
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ANNULER les activités suivantes :

- ✓ Conférences horticoles du mois de mai
- ✓ Fête de la famille (30 mai) OU reportée à l'automne
- ✓ Soccer (jouer pour jouer)
- ✓ Bibliothèque (fermée)
- ✓ Distribution des arbres
- ✓ Cours de TaiChi
- ✓ Cours de ballet Strech

DE REPORTER à des dates ultérieures les activités suivantes :

- ✓ Cours d'initiations aux arts
- ✓ Exposition permanente de photos extérieures
- ✓ D'installation dans des lieux publics pour présenter les artistes
- ✓ L'événement Polyphonie : Chœurs sans frontières (5-8 août 2021)

QUE toutes les autres activités prévues pour l'année 2020 sont maintenues jusqu'à nouvel ordre ou en attente de nouvelles consignes de la Santé publique.

Adoptée

10. RÉSOLUTIONS –SUBVENTIONS

11. RÉSOLUTIONS – URBANISME

11.1 REPORT DE LA DATE DE DÉMANTÈLEMENT DES ABRIS D'AUTOS TEMPORAIRES

REPORT DE LA DATE POUR LE DÉMANTÈLEMENT DES ABRIS D'AUTOS TEMPORAIRES

ATTENDU que le Règlement de zonage de la Municipalité (Règlement 2010-012) autorise l'installation d'un abri d'auto temporaire du 15 octobre d'une année au 1^{er} mai de l'année suivante;

ATTENDU qu'en vertu du règlement l'abri d'auto temporaire doit être démonté en dehors de la période d'autorisation;

ATTENDU que la fonte des neiges tardive de cette année retarde le moment où certains abris pourront être démontés;

ATTENDU que les restrictions imposées par les mesures d'urgence sanitaire qui empêchent les activités non essentielles comme l'installation et la désinstallation d'abris d'auto.

RÉSOLUTION 2020-05-130

Sur proposition de madame Christina Béland appuyée par madame Francine Buisson
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

DE REPORTER la date pour le démontage des abris d'auto temporaires au 31 mai 2020.

Adoptée

11.2 APPUI À L'OBVRLY POUR LE PROJET « ACCOMPAGNEMENT D'ASSOCIATION RIVERAINES DANS LA CRÉATION DE PLANS DIRECTEURS DE LACS »

APPUI AU PROJET « Accompagnement d'Associations riveraines dans la création de plans directeurs de lacs » DE L'OBVRLY

ATTENDU que l'OBVRLY (L'organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche) travaille actuellement à la planification d'un projet visant l'accompagnement d'associations riveraines de lac dans leur processus de création d'un plan directeur de lac (PDL), incluant un plan d'action;

ATTENDU qu'une demande de financement sera déposée par l'OBVRLY dans le cadre du Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau (PSREE), en juin 2020;

ATTENDU que le projet de l'OBVRLY vise à doter d'un plan directeur de lac les associations ayant réalisé un portrait-diagnostic de leur lac et de leur bassin versant;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a été ciblé comme un partenaire et que la santé de ses lacs est importante;

RÉSOLUTION 2020-05-131

Sur proposition de madame Christina Béland appuyée par madame Charline Plante
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER Madame Sandra Gérôme, inspectrice de la Municipalité à participer aux rencontres de travail avec nos associations de lacs dans un local de la municipalité sans frais;

D'INVITER les Associations des lacs à participer et à s'impliquer dans le projet.

Adoptée

11.3 DEMANDE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE POUR SON PROJET DE RÉFECTION DU SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE L'ÉCOLE PRIMAIRE VILLA-DE-LA-JEUNESSE

AUTORISATION À LA COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE POUR SON PROJET DE RÉFECTION DU SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE L'ÉCOLE PRIMAIRE VILLA-DE-LA-JEUNESSE

ATTENDU que la Commission scolaire de l'énergie a pour projet de faire la réfection du système de traitement des eaux usées de l'école primaire Villa-de-la-Jeunesse;

ATTENDU qu'elle doit demander un certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte aux Changements climatiques pour effectuer ses travaux;

ATTENDU que pour obtenir ledit certificat, la Commission scolaire doit demander l'autorisation de la Municipalité.

RÉSOLUTION 2020-05-132

Sur proposition de madame Charline Plante appuyée par madame Francine Buisson

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER la Commission scolaire de l'Énergie à faire une demande d'autorisation au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour la réalisation du projet de réfection du système de traitement des eaux usées de l'école primaire Villa-de-la-Jeunesse.

Adoptée

12. DIVERS/AFFAIRES NOUVELLES

12.1 CONTRAT POUR L'ACHAT DE JARDINIÈRES ET DE BALCONNIÈRES

CONTRAT POUR L'ACHAT DE JARDINIÈRES ET DE BALCONNIÈRES

ATTENDU que des soumissions ont été demandées à une seule entreprise pour les jardinières et balconnières pour l'été 2020 afin d'embellir notre village;

ATTENDU que la soumission était conforme et que les prix sont les mêmes que l'année dernière;

RÉSOLUTION 2020-05-133

Sur proposition de madame Claudette Caron appuyée par madame Lucie Hamelin

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCEPTER la soumission des Serres Morand, au montant de 2 133.50\$ plus taxes pour l'achat de 45 jardinières et de 17 balconnières livraison incluse.

Adoptée

13. PÉRIODE DE QUESTIONS/SUGGESTIONS

Aucune questions ni suggestions reçues de la part du public.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Francine Buisson propose de lever l'assemblée à 21h30.

Robert Gauthier, maire

Isabelle Bournival, MAP, Adm.A.
Secrétaire-trésorière